MALADIES CHRONIQUES ET REALITÉS DE L'EXERCICE OFFICINAL

Abderrahim DERRAJI - 2018-02-07 16:05:14 - Vu sur pharmacie.ma

La pharmacie est un espace de santé incontournable caractérisé par la pr
territoire national), la facilité d'accès (sans rendez-vous) et la gratuité des
etc. Par conséquent, le pharmacien, acteur principal de cet espace, a
déterminant dans la prise en charge des maladies chroniques. Ce rôle peut

1- la dispensation des médicaments : qui reste le rôle principal du pharmac
du médicament et de la pharmacie, l'exhorte à mettre sa compétence et s
acte pharmaceutique associant à la délivrance des médicaments l'analyse
informations nécessaires au bon usage des médicaments, ainsi que les act
santé.[i]

2-le suivi pharmaco-thérapeutique : Si le suivi de la maladie du patient est
médicaments prescrits aux patients , est la nouvelle compétence et res
constitue la dernière phase de la chaine thérapeutique du médicament,
relation pharmacien- patient.[ii] 3- La promotion de l'usage rationnel des
conclusions de la conférence d'experts de L'OMS tenue en 1985 à Nairol
des médicaments adaptés à leur état cliniques, dans des doses qui co
période adéquate et au coût le plus bas pour eux même et leur collectivité
lié à la prise de médicaments tels que des interactions, une double médic
5-les conseils préventifs, l'éducation pour la santé qui inclut la possibilité d'
visant à améliorer les compétences en matières de santé et l'éducation thé
acquérir ou à maintenir les compétences dont ils ont besoin pour gérer a
L'OMS)[iv]. Ce ne sont là que quelques exemples des axes multiples su
puisqu'il s'agit d'une obligation professionnelle et déontologique de ce der
Pharmaceutique (FIP) à travers sa Déclaration de principe concernant le r
des maladies chroniques (approuvé par le conseil de la FIP en 2006), rec
pour intervenir dans la gestion des maladies chroniques, et ce d'autant plus
souvent de recourir, sur le long terme, à des médicaments. Par conséqu
d'améliorer constamment la qualité de leurs pratiques pour pouvoir fournir
patients. Le pharmacien doit, pour cela, travailler en concert avec d'autres
du traitement en cherchant à motiver les patients et les encourager à dever

>

Au Maroc, malgré les efforts déployés par l'équipe officinale pour la prise
pas proportionnels aux efforts engagés. En effet, ce travail n'est pas réali
bien définis. Il faut dire aussi qu'il ya d'autres facteurs externes qui entrave
de réactualisation des textes de loi qui régissent la profession. À titre d'exe
et incompatible avec l'exercice officinal de nos jours [vi]; - Les ruptures de
prévues par l'article 84 de la loi 17-04 qui obligent les établissements ph
assurer l'approvisionnement normal du marché , sous peine du retrait ou d
par l'administration, au cas où le titulaire de l'autorisation n'assure plus
durée continue de 6 mois ou ne respecte pas les dispositions législatives e
sécurité (quatrième alinéa de l'article 15 du code du médicament et de la
matière du médicament en général et des génériques en particulier ; - A
- Absence d'une Agence nationale du médicament et des produits de s
beaucoup á désirer , le faible pouvoir d'achat des citoyens et le régime
limites ; etc. Il est évident aussi que cet espace de santé que constitue l'
concerne les compagnes de sensibilisation et de promotion de l´éducation
patient en particulier.

On pourrait se demander à qui incombe donc la responsabilité ?

Sûrement au ministère de tutelle, mais en partie aussi, aux pharmaciens
adéquate dans le domaine de la prise en charge des maladies chroniques

les patients. Ceux-là n'ont pas reçu une formation adaptée à la réalité s
l´idée d´une formation qui s'impose aux professionnels et une création de
interviennent dans la chaîne thérapeutique du médicament et de l´éducat
instaurer les bases d'un modèle d'exercice officinal bien adapté à la réa
pharmaceutiques (Pharmaceutical Care) et qui intègre l'apport des science
charge des patients.

[i] Dahir nº1-06-151 du 30 chaoual 1427(22 novembre 2006) portant code
kaada 1427 (7-12-2006).

[ii] Joaquín Herrera Carranza, << Cadena terapéutica del medicamento. Fa
de Farmacia Clínica y Atención Farmacéutica , dir. Joaquín Herrera Carran

[iii] L'usage rationnel des médicaments . Rapport de la Conférence d'e
Organisation Mondiale de la Santé, 1987.

[iv]Rapport de l'OMS- - Europe , publié en 1996 , Therapeutic Ptient Educa
Care Providers in the field of Chronic Disease , traduit en français en 1998

[v] Décret nº2-63-486 du 9 chaabane 1383(26 décembre 1963) approva
pharmaciens (B.O 17 janv.1964,p.82).

[vi] Dahir du 12 rabia II 1341 (2 décembre 1922) portant règlement sur l'i
substances vénéneses, B.O. nº 534 du 16/1/1923 ,p.57.